

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 09/2024 : Comptes communaux 2023

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 22 avril 2024 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil : Mme Sandra Gillard, Présidente

Municipalité : Mme Nathalie Greiner, Syndique
Mme Catherine Schiesser
M. Jean-Claude Favre
M. Philippe Michelet
M. Damien Cuhe

Chef des finances : M. Mathieu Rochat

Commission des finances : M. Christian Marrel, Président
Mme Amélie Ramoni-Perret
Mme Sakine Uçurum Pion
M. Daniele Annese

Excusée: Mme Hannah Grossenbacher

Préambule

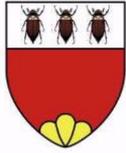
Se conformant au mandat fixé par l'article 46 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances (CoFin) a procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2023.

Dans ce cadre, les documents suivants nous ont été remis :

- Préavis 09/2024 sur les comptes 2023,
- Brochure des comptes de fonctionnement et comptes de bilan 2023,
- Recueil des remarques aux comptes 2023.

Ces documents ont été commentés à la CoFin par la Municipalité lors de la séance de présentation et plusieurs de leurs points ont encore été clarifiés lors de la séance des questions orales.

Entre ces deux séances, le Chef des finances nous a également remis le rapport complet du réviseur. Il sera commenté plus bas dans le présent document.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 09/2024 : Comptes communaux 2023

Pendant notre période de contrôle, la CoFin a également sollicité notre Municipale Madame Catherine Schiesser et notre Chef des finances afin d'obtenir des compléments d'information et des réponses à diverses questions, ce qui a permis de clarifier certaines opérations comptables.

Nous tenons à les remercier pour leur disponibilité et leur collaboration.

Déroulement de la séance de présentation

Après une brève introduction par notre Syndique, Madame Nathalie Greiner, la parole est passée à notre Municipal des finances.

M. Jean-Claude Favre nous a alors présenté le préavis sous revue, que nous avons découvert quelques jours auparavant. Ce document reprend la trame du précédent préavis sur les comptes 2022. Le point principal et le plus réjouissant est la poursuite des résultats largement positifs venant contredire les prévisions prudentes du budget.

Questions orales

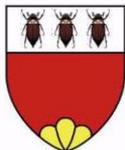
Conformément à une pratique établie depuis quelques années, la séance des questions orales avec la Municipalité s'est déroulée sans la Commission de gestion.

Elle a eu lieu le 2 mai en présence de tous nos Municipaux et de M. Mathieu Rochat, Chef des finances.

Comme les années précédentes, cette réunion fut très profitable et a pu apporter des réponses précises à nos interrogations. Nous tenons à en remercier tous les participants.

Questions écrites

À l'image de l'année dernière, la Commission des finances n'a pas eu de questions écrites à transmettre à la Municipalité.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 09/2024 : Comptes communaux 2023

Analyse des documents reçus

Préavis

Établi sur le même modèle que l'année dernière, le préavis très fourni nous a permis d'avoir une très bonne vue d'ensemble des recettes et des dépenses, ainsi que de leur évolution au cours des années précédentes ou par rapport au budget 2023 et aux comptes 2022.

Ce document étant toujours très complet et explicite, nous tenterons d'éviter des redites dans notre rapport.

Nous remercions et félicitons ici les auteurs de ce préavis.

Recueil des remarques aux comptes 2023

Introduit depuis quelques années maintenant, ce document continue à remplir un rôle extrêmement utile d'éclaircissement et de clarification de certains postes ou de certaines variations des comptes communaux.

Nous ne pouvons donc qu'encourager les auteurs à poursuivre sur cette voie et les remercions pour leur travail.

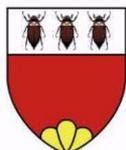
Analyse préavis / comptes

Revenus de fonctionnement

Le préavis sur le budget 2023 (No 13/2022) présentait un total de charges de CHF 27'222'731.- et un total de recettes de CHF 26'738'431.-, soit une perte présumée de CHF 484'300.-.

La réalité a été nettement différente puisque la commune a réalisé un excédent de produits de CHF 1'579'998.19 avant amortissements supplémentaires et attributions aux réserves non obligatoires.

Cette année, le constat est un peu différent de celui de l'année dernière. D'un côté, les revenus d'impôts se sont tassés par rapport à l'année 2022 (moins CHF 1'043'806.69), année pendant laquelle les revenus d'impôts avaient été exceptionnellement élevés. D'un autre côté, les charges ont été stables avec une légère augmentation pour passer de CHF 28'220'921.34 en 2022 à CHF 28'471'919.66 en 2023 (le budget 2023 prévoyait une baisse de charges d'environ CHF 1'000'000.-, qui n'a pas eu lieu).



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 09/2024 : Comptes communaux 2023

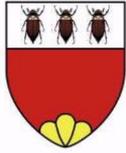
Malgré ces écarts, le résultat de la commune reste positif pour la 8^{ème} année de suite. À noter que depuis 2011, année déficitaire pour un montant de CHF 124'348.-, les résultats ont toujours été positifs, sauf en 2016, année pendant laquelle la commune avait essuyé un excédent de charges de CHF 370'000.-. Depuis 2020, les résultats positifs excèdent le million et demi systématiquement pour atteindre même CHF 2'682'406.- en 2021. La Commission des finances constate à nouveau que l'élévation du coefficient d'impôts de 69,5% à 72% (préavis 07/2018) dès 2019 permet à la commune de clôturer les comptes de manière extrêmement positive depuis plusieurs années.

L'évolution des revenus des impôts aux comptes et des excédents de produits se résume comme suit :

<u>Recettes fiscales en CHF</u>	<u>Excédents de produits en CHF</u>
2018 : 14'980'850.66	414'802.-
2019 : 14'901'161.79	67'840.-
2020 : 17'614'347.83	1'958'294.-
2021 : 17'796'684.83	2'682'406.-
2022 : 18'723'993.48	1'935'717.-
2023 : 17'588'330.87	1'579'998.-

Pour rappel, le Conseil communal a accepté de maintenir le coefficient d'impôt fixé en 2018 à 72% et cela pour la durée de la législature pour les années 2022 à 2026 (préavis 08/2021). Lors de la discussion au sujet de ce préavis, la Commission des finances avait proposé un amendement refusé par le Conseil communal. Il visait à bloquer le taux d'imposition sur trois ans au lieu de cinq comme demandé par la Municipalité. La Commission estimait que la question du taux d'imposition devait être rediscutée régulièrement à l'instar de l'immense majorité des communes vaudoises et non une fois par législature. Si des investissements importants et bienvenus pour les habitants de la commune doivent être réalisés, la réflexion au sujet du taux d'imposition doit effectivement aller de pair avec celle sur le besoin de financement.

Lors de la clôture des comptes 2021 positifs pour la commune, la Municipalité annonçait déjà dans ses propos introductifs (préavis 07/2022, p. 3, point 1) des réflexions au sujet du coefficient d'impôts en 2023 « *Si ce niveau de recettes fiscales se confirme une nouvelle fois en 2022 et si les effets de la crise sanitaire ne se font pas ressentir avec le décalage temporel attendu, la Municipalité vous proposera effectivement début 2023 de vous prononcer sur un nouveau plan d'investissements ou sur une baisse de taux, dont le niveau devrait se situer entre 2 et 3 points* »



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 09/2024 : Comptes communaux 2023

La Commission des finances saluait cette approche. Or, à ce jour, la Municipalité ne mentionne plus ses intentions en la matière dans ses préavis successifs.

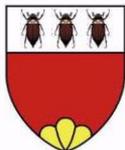
Dans ses propos introductifs relatifs au préavis sous revue, la Municipalité reconnaît que les événements géopolitiques majeurs qui surviennent un peu partout dans le monde « *ont un effet inflationniste accru pressurant les ménages et les entreprises par l'augmentation des coûts de la vie et des matières premières* ». De son côté, la Commission des finances a toujours estimé qu'une baisse d'impôt bénéficie à tous et contribue à soutenir le pouvoir d'achat de tous les citoyens, ce qui peut s'avérer bienvenu notamment en période inflationniste ou de hausse des taux hypothécaires (et des loyers).

Pour rappel, la Commission des finances annonçait dans son rapport sur les comptes 2022 qu'elle déposerait une motion en 2024 visant à réduire les impôts si la clôture des comptes 2023 confirmait la tendance à la hausse des revenus d'impôts constatée depuis 2020.

La Municipalité explique dans le préavis sous revue une cassure de la régularité des augmentations des revenus d'impôts. Ces fluctuations sont difficiles à expliquer. Elles ne proviennent apparemment pas d'un changement de résidence d'un ou de plusieurs contribuables aisés.

Dans le cadre de ses travaux liés aux comptes 2023, la Commission des finances a eu l'occasion d'avoir une discussion très franche au sujet du coefficient d'impôt avec la Municipalité. À cette occasion, la Municipalité a clairement exprimé qu'elle avait décidé de ne pas proposer une baisse d'impôts au Conseil communal. Selon ses calculs, une baisse d'impôt de 72% à 69% équivaut à environ CHF 800'000.- de baisse de revenus fiscaux, soit environ la moitié du bénéfice moyen annuel. La Municipalité explique sa position par le fait que des investissements importants devront avoir lieu pour augmenter le nombre de classes du collège et pour les bâtiments communaux. À ce jour, ces investissements ne sont pas chiffrables. D'autre part, elle a des projets ambitieux liés à son plan énergie climat qui prévoit de redistribuer une part des excellents résultats aux habitants sous forme de subventions (à noter qu'à l'heure de la rédaction de ce rapport, le préavis relatif à ce plan n'est pas encore officiel). La Municipalité s'est également engagée oralement à étudier à nouveau la question du coefficient d'impôts en 2025 en fonction des résultats.

La Commission des finances, au vu des explications de la Municipalité, notamment quant au besoin d'investissements qui sera, selon la Municipalité, massif ces prochaines années, renonce à déposer une motion visant à permettre au Conseil de se prononcer sur la question



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 09/2024 : Comptes communaux 2023

du taux d'impôt. Elle tient toutefois à exposer clairement aux conseillers communaux la situation financière de la commune et les bénéfices conséquents réalisés depuis de nombreuses années.

Préavis bouclés en 2023

Pour qu'un préavis soit considéré comme bouclé, les deux conditions cumulatives suivantes doivent être remplies :

- Toutes les entreprises concernées par les travaux ont été consultées et ont confirmé que toutes les factures ont été établies.
- Le Municipal en charge a confirmé le bouclage définitif du préavis.

Finalement, l'amortissement des crédits débute dans l'année du bouclage du préavis concerné.

En 2023, un préavis remplit les conditions énoncées ci-dessus :

Remplacement du véhicule Aebi VT450 des Services extérieurs (préavis 05/2022).

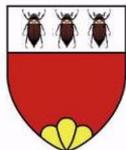
Ce préavis consistait à remplacer le transporter de type Aebi VT450 multi lift par un véhicule Aebi VT 470 des Services extérieurs. Le préavis demandait au conseil communal un montant de CHF 200'000.-. Le véhicule coûtait CHF 230'000.- et il devait être « financé » notamment par la vente de l'ancien véhicule pour un montant de CHF 30'000.-

À ce jour, le véhicule a été acquis de sorte que le préavis peut être considéré comme bouclé techniquement.

À noter que les réviseurs aux comptes ont fait remarquer à la Municipalité que cette dernière aurait dû demander un crédit de CHF 230'000.- à son Conseil, correspondant au prix du véhicule (et non CHF 200'000.- correspondant au prix du véhicule diminué de la valeur de revente de l'ancien véhicule). À cet égard, il a demandé une modification des écritures comptables à la Municipalité (explication en bas de la page 18 du préavis sous revue). Il s'agit d'écritures comptables qui n'ont pas d'influence sur le résultat.

Charges

L'exercice 2023 présente une augmentation des charges s'élevant à CHF 1'249'188.66 par rapport au budget 2023. En tenant compte des amortissements ainsi que des attributions aux fonds et aux imputations internes, les charges dites épurées sont quant à elles en augmentation de CHF 918'457.74.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 09/2024 : Comptes communaux 2023

Les comptes 2023 présentent donc une augmentation des charges de CHF 250'998.32 par rapport aux comptes de l'année précédente.

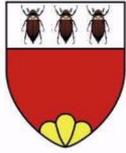
Dans le tableau « Charges par nature » en page 7 du préavis, nous pouvons de suite constater quels sont les écarts entre les comptes 2023 et 2022.

Le centre par nature 30 « Autorités et personnel » présente une diminution des charges liées aux traitements de CHF 75'377.07 par rapport au montant prévu au budget, mais une augmentation de CHF 345'398.64 par rapport aux comptes de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique entre autres par l'augmentation des effectifs, des revalorisations salariales pour plusieurs collaborateurs/trices en cours d'année et de frais concernant du personnel externe engagé pour remplacer des ressources internes. Il s'agit notamment de soutien aux Ressources Humaines.

Les charges par nature ayant eu les plus fortes progressions par rapport au budget sont le centre par nature 31 « Biens, services, marchandises » dont l'augmentation se chiffre à CHF 1'067'217.18. Ceci s'explique par la charge que représente l'acquisition d'électricité que la commune supporte directement depuis la dissolution de Romande Energie Commerce SA et qui n'était pas prévue au budget. Il est à noter toutefois que cette charge est compensée en partie par des produits issus de la vente de cette même énergie. En effet, si la charge d'acquisition d'électricité se chiffre à CHF 1'592'850.48 pour 2023, la vente d'énergie quant à elle s'élève à CHF 1'198'716.62. Il en résulte donc une différence de CHF 394'133.86. Cette différence sera difficile à estimer pour chaque année étant donné que nous ne connaissons pas la consommation précise d'électricité.

Le solde de la différence comprend des variations plus nombreuses, mais de valeurs moins importantes. Il convient tout de même de relever la hausse des frais d'honoraires et d'études qui augmentent de CHF 65'512.49 par rapport au budget 2023. Il s'agit d'honoraires d'ingénieurs en lien avec le PaCom (Plan d'affectation communal), d'honoraires d'avocats en lien avec du conseil pour ce même PaCom, de frais liés à des études de faisabilité pour l'avenir de nos infrastructures, comme le collège, terrains et salle de sport, puis de frais d'étude liés à la transition énergétique.

Le Centre par nature 33 « Amortissements » présente quant à lui une diminution de charge de CHF 256'997.99 par rapport au budget 2023. Ceci grâce à des amortissements extraordinaires réalisés en 2022.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 09/2024 : Comptes communaux 2023

Le Centre par nature 35 « Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques », qui correspond à lui seul à 39.5% du total des charges de l'exercice 2023 et dont la moitié a été reversée à des instances cantonales, présente une réduction de charge de CHF 121'115.75 par rapport au budget, et une réduction de CHF 1'284'859.94 par rapport aux comptes 2022.

Cette diminution s'explique par la baisse de la participation aux charges de l'enseignement, de justice et sécurité, ainsi qu'à l'aménagement du territoire.

Le graphique en page 9 du préavis illustre parfaitement la composition des dépenses liées à cette nature et détaille les charges de participation par type et par attribution comparées à l'année précédente.

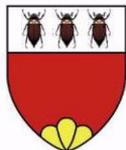
De moindre importance dans les chiffres, mais tout aussi important pour notre collectivité, le centre par nature 36 « Aide et subventions » voit quant à lui une augmentation de CHF 27'337.15 par rapport au budget 2023. Celle-ci s'explique en grande partie par des frais de transports scolaires et ensuite par le versement des subventions à l'acquisition de vélos électriques.

Sous le point 5.1 en page 12 du préavis, figure le tableau « Analyse des charges intercommunales et cantonales » qui présente la proportion de charges non maîtrisables en fonction des charges globales épurées de l'exercice. A titre d'information, celui-ci fait apparaître une réduction des charges cantonales et intercommunales de CHF 1'964'040.49 par rapport à l'exercice 2022.

Enfin, pour clore le chapitre des charges, le graphique « Répartition des charges » en page 11 du préavis illustre parfaitement les éventuels écarts d'une année à l'autre et l'évolution des charges dans les comptes communaux.

Dépenses d'investissement et crédits

En 2023, les dépenses d'investissement représentent CHF 2'495'986.- soit une hausse de CHF 218'709.- par rapport aux comptes 2022. Au plan d'investissement de la législature 2021-2026, la Municipalité avait prévu un total de CHF 1'140'000.- pour l'année 2023 (Préavis 01/2022). Cependant, des investissements initialement prévus en 2022 ont été reportés sur 2023. Pour rappel, la marge d'autofinancement de la Commune pour 2023 est de CHF 3'135'112.- ce qui représente une légère hausse par rapport à 2022 où elle s'établissait à CHF 3'118'814.-.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 09/2024 : Comptes communaux 2023

Concernant le solde des crédits ouverts, il se monte à CHF 502'323.-. On constate un dépassement de crédits pour le PA 03/2022 DP 119 avec un excédent de CHF 9'611.- ainsi que pour le PA 05/2022 Remplacement Aebi avec un dépassement de CHF 30'000.-. Pour le véhicule Aebi, l'explication est donnée plus haut dans ce rapport ainsi qu'en p. 18 du préavis.

Concernant le PA 03/2022, la Municipale en charge, Mme Schiesser nous a indiqué que le dépassement est lié à :

- Un soubassement en béton qu'il a fallu faire pour assurer la bonne fixation de l'abri à vélos de CHF 2'412.50, que nous avons oublié d'intégrer dans le préavis.
- L'imputation de CHF 6'929.40 pour l'abri à vélos qui n'était pas intégrée au préavis mais l'était dans le budget annuel.
- La facture finale d'honoraires et frais du bureau Plarel de CHF 802.60.

Ces montants cumulés représentent au total CHF 10'144.50. De plus une facture du géomètre pour l'inscription de la nouvelle parcelle communale privés au Registre Foncier est encore attendue, ensuite de quoi ce préavis devrait être clos.

Comptes de Bilan

Analyse du Cash en comptes bancaires

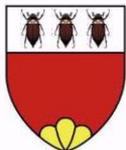
Nous constatons une légère diminution du cash en compte en cours d'année 2023 avec un solde de CHF 2.2 mios au 31 décembre 2023 vs CHF 2.5mios disponibles fin 2022.

Les engagements à court terme sont couverts à hauteur de 2.3 fois (cash + débiteurs/dette à court terme) sans tenir compte de la dette à long terme de CHF 7mios qui arrive à échéance durant l'année 2024, sachant que la Municipalité renouvellera cette dette faute de cash disponible. Cependant, le ratio Cash toujours supérieur à 1 indique une bonne forme des finances de la Commune. Il convient de relever que l'excédent de CHF 1'579'998.19 de l'exercice 2023 a largement contribué à maintenir un ratio positif du cash disponible ainsi qu'à réduire la dette, contre un excédent de CHF 1'935'716.37 dans l'exercice 2022.

Pour l'exercice 2023, nous observons une marge d'autofinancement de CHF 3'135'112.42, alors que le budget prévoyait un montant de CHF 1'457'009.-.

Endettement brut

La dette brute à moyen et long terme s'élève à CHF 25'375'000.- contre CHF 25'670'000.- à fin 2022. Soit une réduction de CHF 295'000.- sur l'exercice 2023. La dette nette s'élève à CHF 20'340'259.97 fin 2023.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 09/2024 : Comptes communaux 2023

Il convient de relever que la réduction de la dette est due à la marge d'autofinancement dégagée durant l'exercice 2023 de l'ordre de CHF 3'135'112.42. Grâce à cette marge positive, l'entier du besoin de liquidités a été couvert.

La réduction de la dette contribue également à la réduction de la dette nette par habitant, qui s'élève à CHF 5'221.- contre CHF 5'721.- au 31 décembre 2022.

Rapport de la fiduciaire

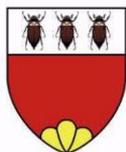
Dans son rapport du 17 avril 2024, la fiduciaire indique avoir effectué ses travaux de vérification du 3 au 4 avril 2024, après une intervention sur la situation provisoire au 30 novembre 2023 en date du 20 décembre 2023.

Sur la base de son examen succinct, le rapport de la fiduciaire ne relève pas de faits qui laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes et au règlement cantonal sur la compatibilité des communes.

Toutes les remarques faites à l'occasion du rapport 2022 sont considérées comme closes à l'exception de la comptabilisation de la péréquation, la facture sociale et réforme policière. En effet, la Municipalité, souhaitant garder une cohérence entre le budget et les comptes, n'a mis en œuvre les remarques de la fiduciaire qu'à compter de 2024 (le budget ayant déjà été adapté).

Nous relevons quelques points saillants de leur rapport ci-après :

- PA 05/2022 Remplacement Aebi : CHF 30'000, valeur estimée de la cession de l'ancien véhicule avait été déduit du montant total estimé pour l'acquisition du nouveau véhicule. D'un point de vue comptable, les deux éléments auraient dû être traités séparément. Ce point a également été noté dans le préavis.
- Investissements : « Dans le cadre du bouclage, le préavis sur les comptes de l'année 2022 faisait mention en page 19 du résumé des investissements réalisés durant l'année. Ceci inclut deux objets, soit le "transfert frais investissements réseau Eau " et « transferts frais investissements réseau Electricité », qui n'ont pas fait l'objet d'un préavis répondant aux exigences de l'article 14 RCom. » (extrait du rapport de la fiduciaire). Ledit rapport note que ce mode de fonctionnement n'est pas totalement conforme au RCom. Ces points ont été ajoutés par la Municipalité dans le tableau récapitulatif des investissements en p. 18 du préavis.
- Caisse et prise d'inventaire : constatant l'existence de plusieurs petites caisses dans les différents services, la fiduciaire recommande au Service des finances de préparer une communication aux différents services sur la réconciliation des petites caisses à



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS 09/2024 : Comptes communaux 2023

l'aide d'une procédure détaillée sur la manière d'effectuer et de documenter ces réconciliations.

Considérations finales

Comme indiqué plus haut dans notre rapport, la tendance des comptes belmontais à afficher des résultats financiers toujours plus favorables que les prévisions budgétaires s'est poursuivie en 2023.

Toutefois, comme le relève la Municipalité dans son préavis, l'augmentation constante des revenus d'impôts observée depuis l'exercice 2020 s'est interrompue en 2023 et s'est même transformé en une baisse.

Selon la Municipalité, cette situation est due notamment à une baisse des rentrées de l'impôt sur le revenu depuis quelques années si l'on prend en compte les années fiscales, et non les années comptables.

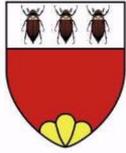
En outre, lors de la séance des questions orales, la Municipalité nous a informés que d'importants besoins d'investissements seraient nécessaires ces prochaines années, même si ces besoins ne sont actuellement pas chiffrables, mais qu'en dépit de cela elle s'engageait à étudier à nouveau la question du taux d'impôt en 2025 en fonction des résultats.

Pour toutes ces raisons, la Commission des finances a donc finalement décidé de renoncer à déposer une motion visant à réduire la charge fiscale des Cancoires. Elle restera toutefois attentive à l'évolution de la situation en matière d'investissements et de redistribution des excédents aux habitants sous forme de subventions.

Conclusions

La Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 09/2024** et vous recommande :

- de l'adopter tel que présenté,
- d'accepter les comptes communaux de l'exercice 2023 tels que présentés,
- de donner décharge à la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne pour sa gestion financière de l'exercice sous revue,
- de relever la Commission des finances du mandat concernant les comptes de l'exercice 2023.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
PRÉAVIS 09/2024 :
Comptes communaux 2023

Pour la Commission des finances :

Christian MARREL
Président

Hannah GROSSENBACHER

Amélie RAMONI-PERRET

Sakine UÇURUM PION

Daniele ANNESE

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 27 mai 2024